



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

**2 Bis le Calais
88220 UZEMAIN**

Tel : 09.62.32.38.05

Fax : 03.29.67.65.73

Mail : secretariat.siemf@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYDNICAL
DU 25 MARS 2023 A 10H00**

Présents (22) : ANDRE MARIE CHRISTINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL - CHRISTOPHE PIERRE – DESBIENDRAS PATRICK - DESGRANGE KARINE - DIDELOT BERNARD - DIDELOT HERVE - DUVOID FREDERIC - GAUDE MICHEL - GOBIN FRANCOIS - HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT - LAN JEAN PHILIPPE – LEJEUNE PASCAL – MANGIN AMELIE - MARANDEL FRANCOIS – MIRE ADRIEN - MOLIN PASCAL - POIROT BEATRICE - POUSIN CATHERINE – VILLEMIN CORINNE

Procuration (2) : COLLOT ANTHONY donne procuration à MIRE ADRIEN ; CHRISTOPHE AGNES donne procuration à CHRISTOPHE PIERRE

Absents / excusés (4) : BRIOT CHRISTOPHE - DEMURGER IGOR - GANTOIS PASCALE – LELARGE PASCAL

Secrétaire de séance : Jean-Philippe LAN

1 - Approbation du compte rendu du 11 décembre 2022 - 24 votants

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

2 - Compte de gestion 2022 – 24 votants

Le président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3 - Compte Administratif 2022 – 23 votants

Le président fait lecture des résultats de l'exercice 2022 :

Résultat de l'exercice 2022 (hors affectation du résultat 2021 et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	660 835.51 €	618 265.16 €	-42 570.35 €
Investissement	145 361.34 €	591 197.20 €	+445 835.86 €
TOTAL			+ 403 265.51 €

Résultat de l'exercice 2022 (affectation du résultat 2021 compris, hors Restes à Réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	660 835.51 €	953 141.57 €	+292 306.06 €
Investissement	372 616.03 €	591 197.20 €	+218 581.17 €
TOTAL			+510 887.23 €

Le compte administratif présente un déficit en fonctionnement de 42 570.35 € sur l'exercice 2022, et un excédent d'investissement de 445 835.86 €.

Le déficit de fonctionnement de 42 570.35 € est reporté à l'excédent de fonctionnement antérieur et présente un nouvel excédent cumulé en fonctionnement de 292 306.06 €.

L'excédent d'investissement incluant les Restes à Réaliser de 103 289 € présente un nouvel excédent cumulé d'investissement de 218 581.17 €.

Le déficit de 2022 s'explique par l'augmentation des dépenses suivantes :

- L'augmentation générale des prix d'achats concernant les produits de traitement (neutralite), le carburant et tous autres achats de matières premières
- L'augmentation des prix concernant les services extérieurs comme la maintenance, l'entretien des véhicules et les assurances
- L'augmentation des charges de personnel (y compris l'augmentation des cotisations sociales) suite au départ en retraite de M.KEDZIA avec le doublement de son poste pendant 6 mois, et suite au remplacement du départ de M.MOUGEL avec le doublement de son poste pendant 1 mois ½.

Il s'explique également par la baisse des recettes suivantes :

- La baisse de la vente d'eau concernant 2021 (aux abonnés et aux gros consommateurs)

Le comité, après la sortie du président Vincent HUMBERT, approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2022.

4 - Affectation du résultat 2022 – 24 votants

SECTION D'EXPLOITATION Excédent : 292 306.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent : 218 581.17 €

Restes à réaliser Déficit : 103 289 €

EXCEDENT GLOBAL : 407 598.23 €

Proposition d'affectation du résultat 2022

Article 001 Recettes d'investissement : 218 581.17 € €

Article 1068 Affectation complémentaire en réserve : 0 €

Article 002 Recettes de fonctionnement : 292 306.06 €

5 - Vote du budget 2023 – 24 votants

Le président propose de lire uniquement les chapitres puisqu'il s'agit d'un vote au chapitre, la demande est acceptée. Après lecture du budget au comité syndical, à l'unanimité des présents, le budget est approuvé comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	583 922.23 € (dont 103 289 € RAR)	583 922.33 €
FONCTIONNEMENT	920 711.16 €	920 711.16 €

6/ Approbation de la délibération pour la mise à jour des Tarifs Poteaux Incendie - 24 votants

Pour faire suite à l'évolution des prix de ces dernières années, et dans le cadre d'achats récents de poteaux incendie, il est demandé au Comité d'approuver la proposition de tarif suivant :

Poteau incendie hauteur 1 mètre : 1 263.00 € HT (prix d'achat : 1 054 € HT)

Poteau incendie hauteur 1 mètre 25 : 1 345.00 € HT (prix d'achat : 1 121 € HT)

Le terrassement pour la pose des poteaux incendie restant pris en charge par le Syndicat des Eaux des Monts Faucilles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la délibération telle que présentée par le Président

7/ Approbation de la délibération concernant les travaux de finitions sur voirie à BONVILLET - 24 votants

Vu la réalisation de travaux d'assainissement réalisés par la commune de Bonvillet,
Attendu la réalisation par le SIEMF de travaux de pose de conduite en surplomb de la conduite d'assainissement entre le regard 53 et le regard 23 (voir plan annexe) sur la commune
Il a été demandé au Conseil Départemental des Vosges que le SIEMF s'engagerait à réaliser les travaux de finitions de voirie suivant la demande de permission PV/2022/464/DRP/SIR
Après accord par le Conseil Départemental en date du 13/03/2023 représenté par Mr JAQUELIN
Après accord par le Conseil Municipal de la commune de Bonvillet en date du 21/03/2023 représenté par Mr THIERY, Maire de la Commune

« Suite à des travaux d'assainissement réalisés par la commune de Bonvillet, le Syndicat intercommunal des Eaux des Monts Faucilles positionnera sa conduite en surplomb de la conduite d'assainissement entre le regard 53 et le regard 23 (voir plan annexe).

En contrepartie, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles s'engage à réaliser les travaux de finitions de la couche de roulement à la fin du chantier dans le respect des règles définies par la permission de voirie PV/2022/464/DRP/SIR fixée par le Conseil Départemental des Vosges envers la commune de Bonvillet »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la délibération telle que présentée par le Président
- AUTORISE le président à faire réaliser les travaux par le Syndicat des Eaux comme définit dans la présente délibération

8/Informations et questions diverses :

Rapport M.O. Consilium : Estimatif global en cours ; en attente de la réalisation de complément d'études Amiante sur le secteur de Bonvillet et des études géotechniques.

Transfert de la compétence Eau Potable : Confirmation de l'ATD88 concernant la possible adhésion de la commune de HAROL ; la demande de faisabilité concernant la commune de BELRUPT est en cours ; une demande concernant la commune de ESLEY a été évoquée et après réunion entre les services, il a été proposé à la commune de se rapprocher du Syndicat des Eaux des Ableuvenettes.

Panneaux solaires : le président informe qu'il a signé un devis de fourniture et pose de panneaux solaires avec l'entreprise BFC SOLAIRE après étude réalisée avec la chambre d'agriculture ; la pose aurait lieu courant de l'automne prochain et la demande de raccordement par ENEDIS va être déposée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Philippe LAN



La séance est levée à 11h30.



Le Président,
Vincent HUMBERT



